



**COMMUNE DE PEZENAS**  
**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**REVISION GENERALE**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

---

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**PIECE 7 : LE BILAN DE CONCERTATION RELATIVE A  
L'ELABORATION DU PROJET DE REVISION DU PROJET DE PLU**

**altereo**

## **I) Présentation de l'organisation et du bilan de la concertation**

Dans le cadre de la délibération du 9 novembre 2016, des outils d'information, de communication et de concertation ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet et d'exprimer son avis.

1. Afin de mener une concertation réelle avec les piscénois au fur et à mesure de l'élaboration du projet de PLU révisé, la Ville a mis en place 7 outils conformément aux modalités de concertation définies par la délibération de prescription du 9 janvier 2016 :

a. La mise à disposition de deux registres de concertation : un à l'Hôtel de Ville (6, rue Massillon) et un dans les locaux des Services Techniques (Boulevard Jacques Monod), au fur et à mesure de l'élaboration du projet de PLU révisé :

Ces registres de concertation accompagnaient un dossier de concertation, également mis à disposition du public en deux exemplaires, dont un à l'Hôtel de Ville et un dans les locaux des Services Techniques au fur et à mesure de l'élaboration du projet de PLU révisé, et composé :

- de la délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision générale du PLU du 9 novembre 2016 ;
- de la délibération du Conseil Municipal relative au débat sur les orientations générales du PADD du 8 octobre 2018 ;
- du diagnostic du projet de PLU révisé ;
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- des Orientations d'Aménagement et de Développement Durable (OAP) ;
- du projet de plan de zonage et de règlement.

Aucune observation n'a été relevée sur les deux registres de concertation, mis à disposition dans les locaux des Services Techniques et à l'Hôtel de Ville.

Deux courriers ont été transmis à la Ville :

- un courrier de Mme MIRA, le 9 mai 2017 : demande de classement en zone constructible de ses parcelles cadastrée AY 95, 99, 100, 336 à 339, sise Chemin de Tourbes à Lézignan-la-Cèbe, aujourd'hui classée en A1 et en zone Natura 2000 au PLU en vigueur. La Ville lui a répondu par courrier le 22 mai 2017, lui indiquant qu'elle étudierait sa demande de classement durant la présente procédure de révision générale du PLU mais que, compte tenu de la sensibilité du secteur, elle ne pourrait vraisemblablement pas donner une suite favorable à sa requête.
- un courrier de M. COMBELLES, le 12 avril 2019 : demande de classement en zone UB de sa parcelle cadastrée AO 579 sise route d'Agde, aujourd'hui classée aujourd'hui en zone UE au PLU en vigueur ; et ce aux motifs que l'activité artisanale n'existe plus et qu'il souhaite changer la destination d'un hangar.

Par ailleurs, depuis le mardi 18 avril 2017, des panneaux de concertation sur le déroulement de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme sont consultables dans les locaux des Services techniques, Boulevard Jacques Monod.

#### b. Articles dans la presse locale

Des articles concernant l'avancement de la procédure de révision générale du PLU ont été publiés :

- dans le Midi libre du samedi 11 novembre 2017 concernant la réunion publique sur le PADD ;
- dans le Midi Libre du mercredi 10 octobre 2018 concernant les orientations générales du PADD débattues en Conseil Municipal le 8 octobre 2018 ;
- dans le magazine municipal Printemps 2019, Focus sur les projets présentés au sein du projet de PLU révisé.

#### c. Diffusion de prospectus d'information

Depuis le jeudi 6 juin 2019, la Ville a diffusé les prospectus d'information présentant :

- la procédure de révision générale du PLU,
- le diagnostic socio-économique,
- l'état initial de l'environnement,
- le PADD,
- les OAP.

Ce prospectus a été diffusé à l'accueil de l'Hôtel de Ville, des services techniques, de la médiathèque et de l'office de tourisme

Il est également en ligne sur le site internet de la Ville depuis le 12 juin 2019:

<http://www.ville-pezenas.fr/documentation/>

#### d. Organisation d'au moins une réunion publique

**Une réunion publique s'est tenue le jeudi 9 novembre 2017 à 18h au théâtre historique situé rue Henri Reoul, sur le thème suivant : « Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ».**

Une information a été publiée à cet effet dans le Midi Libre du lundi 6 novembre 2017 et du mercredi 8 novembre 2017.

#### e. Information de la réunion publique du 9 novembre 2017 affichée du 3 au 9 novembre 2017 sur les panneaux lumineux en Ville :

- place du 14 juillet,
- place Frédéric Mistral.

#### f. Information sur le site internet de la Ville

Sur le site internet de la Ville, au fur et à mesure de l'élaboration du projet de PLU révisé, les piscénois ont pu trouver des informations générales sur le projet de PLU révisé : <http://www.ville-pezenas.fr/ma-ville/urbanisme/plan-local-durbanisme-2/>, comme :

- les panneaux de concertation aux services techniques,
- le diagnostic,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- le compte rendu d'une réunion de concertation qui s'est tenue avec les agriculteurs le 28 juin 2017,
- la présentation de la réunion publique du 9 novembre 2017 relative au PADD,
- le Projet de Ville,
- le projet des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- le projet de règlement,

- le projet de zonage,
- le projet de rapport de présentation.

g. Information sur les réseaux sociaux (facebook, twitter)

Une Information, sur la tenue d'une réunion publique **Le jeudi 9 novembre 2017 à 18h au théâtre historique** sur le thème suivant : « Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable », a été publiée sur Facebook et Twitter le 1er novembre 2017 et le 9 novembre 2017.

**2. Présentation du bilan de la concertation :**

Une centaine de participants étaient présents à la réunion publique du 9 novembre 2017 pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les thèmes présentés et abordés lors de cette réunion étaient les suivants :

- Pézenas : une commune riche de son patrimoine et de ses ressources naturelles et agricoles,
- une centralité urbaine de l'Ouest de l'Hérault,
- des activités et des services offerts à l'ensemble du bassin de vie,
- un héritage riche et des ressources locales,
- des tendances d'évolution freinées dans l'attente de la réalisation de projets structurants,
- une population communale qui fluctue peu,
- une progression limitée du nombre de résidences principales,
- un développement réduit durant les dix dernières années,
- des sites de projet stratégiques : le cœur de Ville, St Christol, Les Moulières, St Martin,
- les orientations générales du projet « Pézenas, Ville du bien-être » :
  - . Axe 1 : Valoriser l'identité et le cadre de vie des piscénois,
  - . Axe 2 : Dynamiser et renforcer l'attractivité de Pézenas,
  - . Axe 3 : Garantir la préservation du patrimoine naturel du territoire piscénois.

Plusieurs observations orales du public ont été émises lors de la réunion sur les sujets suivants :

- Le développement des modes doux est un besoin exprimé par la population qui sera repris dans le PADD et les OAP.
- La priorité actuelle est la lutte contre les marchands de sommeil et la qualité de l'habitat en cœur de ville.
- Conserver le rôle commercial de Pézenas.
- Volonté d'accueillir de nouvelles populations pour faire évoluer le centre-ville.
- Volonté de préservation de la zone agricole du mitage des terres.